Nations Unies E/CN.6/2012/NGO/4

Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-sixième session
27 février-9 mars 2012
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par la Communauté internationale bahá'íe, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.

11-60901X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Le rôle important joué par les femmes dans la promotion du développement agricole et rural ainsi que dans l'amélioration de la sécurité alimentaire est largement reconnu. Les États Membres se sont engagés à assurer aux femmes rurales l'égalité d'accès aux ressources productives et aux marchés, en reconnaissance de leur action dans le développement rural et agricole. Malgré les progrès réalisés, le revenu des femmes rurales reste faible, leur accès à l'éducation, aux services de santé et à la sécurité d'emploi est limité et leurs droits à la terre et à l'héritage sont restreints. Leurs contributions et leurs besoins sont systématiquement exclus de l'élaboration des politiques et des considérations budgétaires. En plus des modèles bien enracinés de discrimination, les pratiques de développement non durable, les changements climatiques et la violence à l'égard des femmes alourdissent le fardeau des femmes et de leur famille.

Dans une perspective plus large, la situation des femmes n'est qu'un symptôme parmi d'autres d'un ordre social caractérisé par l'injustice, la violence et l'insécurité. De ce fait, la notion d'autonomisation des femmes ne se limite pas à la place qui doit être faite aux femmes pour leur permettre de participer aux affaires de la société au sein de l'ordre social actuel. En soi, cela ne suffirait pas à mettre fin à la marginalisation des populations rurales, pas plus qu'à faire disparaître les modèles bien enracinés de discrimination à l'égard des femmes. L'autonomisation des femmes requiert une transformation en profondeur du cœur et de l'esprit des gens, de même que des structures fondamentales de la société. Ce processus commence par la compréhension du fait que l'égalité entre les femmes et les hommes, plus qu'une condition souhaitable, doit être réalisée pour le bien commun. C'est une dimension fondamentale de la réalité humaine. Du point de vue des caractéristiques qui définissent l'humain, les hommes et les femmes sont fondamentalement égaux. L'objectif ne se limite donc pas à l'autonomisation des femmes dans le domaine du développement agricole et rural. Il importe que les femmes puissent travailler côte à côte avec les hommes à l'édification d'un nouvel ordre social. Bien qu'elles soient marginalisées par les cadres actuels de l'économie et du développement, les femmes ne sont ni des victimes ni simplement des membres de la société dépourvus de ressources. En effet, elles représentent le plus grand potentiel inexploité dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité collective.

Alors comment pouvons-nous concevoir l'autonomisation de façon à entreprendre la transformation de l'ordre économique actuel et l'amélioration de la condition des femmes rurales? Nous proposons à cet égard trois principes concernant l'accès aux connaissances, la participation pleine et entière et la prise en compte de divers mécanismes économiques.

Premièrement, tout être humain a le droit d'accéder au savoir. Pourtant, dans l'ordre mondial actuel, les modèles de génération et de diffusion des connaissances ont pour effet de diviser le monde en producteurs et en consommateurs de connaissances. Cette division a de profondes répercussions sur la qualité et la légitimité de l'éducation, de la technologie, de la prise de décisions et de la gouvernance. Ainsi, malgré le fait que la plupart des travaux agricoles dans les pays en développement soient effectués par des femmes à faible revenu, les hommes sont les principaux concepteurs et utilisateurs des technologies agricoles. Le principal défi à relever, c'est de renforcer les capacités des femmes à identifier les besoins

technologiques et à créer et adapter les technologies en fonction des besoins sociaux et de la pénurie de ressources. La réforme du mode actuel d'échange des connaissances – entre le Nord et le Sud, les zones urbaines et les zones rurales, les hommes et les femmes – aura pour effet d'élargir les notions restrictives actuelles de la modernisation.

Deuxièmement, l'accès au savoir encourage la participation significative et éclairée à la prise de décisions aux niveaux de la famille et de la collectivité, ainsi qu'aux plus hauts échelons de l'administration sociale. En conséquence, bien que l'action sociale puisse inclure la prestation de biens et de services sous une forme quelconque, sa principale préoccupation devrait être de renforcer la capacité d'une population donnée à participer à l'instauration d'un monde meilleur. Il est donc impératif que le processus éducationnel associé à ce renforcement des capacités aide les femmes et les filles rurales à se percevoir comme des agentes dynamiques de leur propre apprentissage, comme la force motrice d'un effort soutenu dans l'application des connaissances en vue d'améliorer leur propre condition matérielle et spirituelle et de contribuer au mieux-être de leurs collectivités.

Troisièmement, la circulation accrue des biens, des services, des capitaux et du travail à l'intérieur des structures et des processus existants ne favorise qu'un petit nombre de privilégiés au détriment de la majorité. Cette situation a provoqué l'appauvrissement des collectivités rurales, l'exploitation des populations vulnérables – les femmes et les enfants en particulier – et la dévastation de l'environnement. Ces pressions économiques ont également entraîné la disparition de l'agriculture à petite échelle, diversifiée et écologiquement durable, surtout pratiquée dans les zones rurales. Elles frappent durement les femmes, car ce sont les femmes qui s'acquittent de la plus grande partie du travail. Les économies locales qui, dans le passé, accordaient plus de valeur au bien-être collectif qu'à la concurrence et à l'individualisme, sont devenues de plus en plus précaires. Le rappel de ces réalités n'a pas pour objet de proposer une conception naïve des économies locales, mais plutôt de souligner l'importance de donner à divers systèmes économiques l'espace nécessaire à leur développement.

Le présent document n'a mis en lumière que trois des problèmes à résoudre dans l'action menée en faveur de l'autonomisation des femmes rurales. Il reste bien d'autres défis à relever, mais la Communauté internationale bahá'íe espère que l'examen de ces questions permettra de faire évoluer le discours sur le rôle des femmes rurales dans la promotion de leur propre développement et du développement de leurs collectivités. De plus, il faut espérer que cet examen contribuera à lier ces questions à l'objectif plus large de la promotion de la participation à part entière des femmes rurales – côte à côte avec les hommes – à l'instauration d'un ordre social plus juste.